

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 7 septembre 2021, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
Karl Hunting, conseiller au siège no 3
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Est absent :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 16 août 2021
- 3.0 Adoption des comptes payés d'août 2021
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour juillet 2021
- 5.0 Période de questions

- 6.0 Règlements :
 - 6.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement concernant l'utilisation des parcs municipaux et autres espaces publics de la Ville de Waterville
- 7.0 Résolutions :
 - 7.1 Octroi d'un contrat de gestion et opération de l'usine de filtration pour 2022
 - 7.2 Développement du Domaine Champêtre – Phase 2 - Signature de l'entente promoteur
 - 7.3 Quittance générale et finale pour 9304-5300 Québec Inc
 - 7.4 PIIA – 2021-08-0008 - 115, Compton Ouest
 - 7.5 Erreur cléricale – Règlement 615 de lotissement
 - 7.6 Travaux Champ des Possibles - Réception définitive
 - 7.7 Réfection rue Principale Nord (de André à Nichol) - Mandat services professionnels appel d'offres et plans
 - 7.8 Église ABVM Waterville – Engagement d'acquisition
 - 7.9 Maison des jeunes - Soutien à leur projet présenté au Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse du Secrétariat à la jeunesse



8.0 Varia

9.0 Questions des contribuables

10.0 Levée de l'assemblée

4942-2021-09-07

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour déposé avec l'ajout suivant :

7.10 Octroi contrat de vidange des boues de l'étang 3

4943-2021-09-07

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 16 août au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 août 2021 soit adopté.

4944-2021-09-07

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2021

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes payés et à payer du 1^{er} au 31 août 2021 soient adoptés :

- Les activités courantes du 1^{er} au 31 août 2021 : 146,138.67 \$
- Les salaires du 1^{er} au 31 août 2021 : 27,525.69 \$



La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.308.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LES MOIS DE JUILLET 2021

La secrétaire trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de juillet 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

4945-2021-09-07

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DES PARCS MUNICIPAUX ET AUTRES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DE WATERVILLE

Gaétan Lafond, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant l'utilisation des parcs municipaux et autres espaces publics de la Ville de Waterville.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

Une copie du projet de règlement est présentée et déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

4946-2021-09-07

OCTROI CONTRAT EXPLOITATION ET OPÉRATION USINE DE TRAITEMENT EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels spécialisés pour l'exploitation et l'opération de son usine de traitement d'eau potable du secteur urbain ;

CONSIDÉRANT QU'après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aquatech a soumis une soumission conforme;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité



D'octroyer le contrat pour l'exploitation et l'opération de l'usine de traitement d'eau potable du secteur urbain pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 à l'entreprise Aquatech;

DE défrayer les coûts pour l'année 2022, de 59 200 \$ plus taxes applicables pour le mandat de base;

D'approuver les tarifs horaires pour la gestion des alarmes et des urgences :

Opérateur à 52.00\$/heure plus taxes applicables

Ingénieur à 87.00\$/heure plus taxes applicables;

D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

4947-2021-09-07

DÉVELOPPEMENT DU DOMAINE CHAMPÊTRE – PHASE 2 - SIGNATURE DE L'ENTENTE PROMOTEUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville est arrivée à une entente avec l'entreprise 9447-6207 Québec inc., représentée par Daniel Gaudreault pour le développement des lots 5 945 866 et 3 054 012 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a adopté le règlement 602 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a soumis tous les documents nécessaires préalables à la signature de l'entente ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par la conseillère Véronique Blais

Et résolu à l'unanimité

DE signer l'entente promoteur avec la compagnie 9447-6207 Québec inc., représentée par son président M. Daniel Gaudreault pour le développement lots 5 945 866 et 3 054 012, ainsi que le prolongement du Boulevard Champêtre;

Et

D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer tous les documents relatifs à ces transactions.

4948-2021-09-07

QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE AU 9304-5300 QUÉBEC INC

CONSIDÉRANT l'acte d'hypothèque et de droit de résolution par 9304-5300 QUÉBEC INC. reçu devant Me Claude Descoteaux notaire, le 3 mai 2016 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sherbrooke, sous le numéro 22 278 487;

CONSIDÉRANT le paiement du solde dû par 9304-5300 QUÉBEC INC le 28 juillet 2021;



Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville, en sa qualité de créancière :

- Accorde QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE, de tous les droits hypothécaire (et de la clause résolutoire) résultant de l'acte précédemment mentionné;
- Consent à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques et s'il y a lieu, de toutes clauses résolutoires lui résultant de cet acte;

D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer tous les documents relatifs à cette quittance.

4949-2021-09-07

PIIA – 2021-08-0008 - 115 COMPTON OUEST

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour la construction d'un garage au 115, au Compton Ouest, lot 1 801 797 ;

CONSIDÉRANT QUE les projets de construction sur un immeuble patrimonial sont assujettis au règlement sur les PIIA no. 618 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé des plans pour la construction d'un garage de 25 pi par 30 pi et d'une hauteur de 5,77 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur sera en Maibec de couleur blanc et la toiture en bardeau d'asphalte noir, tel que les échantillons soumis par le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a effectué l'analyse des documents soumis en fonctions des critères d'analyse de l'article 5.15 du règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'ensemble des critères d'analyse du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de construction d'un garage au 115, rue Compton Ouest tel que les plans et échantillons de couleurs soumis par le demandeur;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la recommandation du CCU en autorisant la demande de construction d'un garage au 115, rue Compton Ouest tel que les plans et échantillons de couleurs soumis par le demandeur.



ERREUR CLÉRICALE – RÈGLEMENT 615 DE LOTISSEMENT

ATTENDU QU'à la lecture du «*Règlement n° 615 – Règlement de lotissement*» adopté le 3 juin 2019 par la Ville de Waterville, il appert évident qu'une erreur s'y est glissée à l'article 4.4 et que les projets assujettis au règlement sur les PAE ne devraient pas être ceux dans la zone R-19, mais bien dans la zone R-9 ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de zone R-19 sur le territoire de la Ville de Waterville ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* (RLRQ, C. C-19) le secrétaire-trésorier peut modifier un règlement «pour corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise» ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte une version corrigée du «*Règlement n° 615 – Règlement de lotissement*», où seule la zone R-19 fut modifiée pour la zone R-9 et fait sien comme si au long reproduite ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

IL EST RÉSOLU d'adopter la version corrigée du «*Règlement n° 615 – Règlement de lotissement*» avec le libellé modifié de l'article 4.4, conformément à la volonté de ce conseil et que celui-ci remplace la version précédente à toute fin que de droit ;

Une copie de la présente résolution sera jointe au règlement modifié conformément à la loi.

TRAVAUX CHAMP DES POSSIBLES - RÉCEPTION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Grondin Excavation a réalisé les travaux du Champ des possibles ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Avizo a réalisé le Certificat de réception définitive le 26 août 2020;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le certificat de réception définitive des travaux réalisés au Champ des possibles par l'entrepreneur Grondin Excavation tel que recommandé par Avizo.



RÉFECTION RUE PRINCIPALE NORD (DE ANDRÉ À NICHOL) - MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS APPEL D'OFFRES ET PLANS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit procéder à des travaux de réfection de la rue Principale Nord (de André à Nichol) ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont subventionnés par le programme PAVL – Volet redressement ;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été réalisés par la firme WSP et approuvés par le ministère ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner un mandat de services professionnels pour procéder à l'appel d'offre, en assurer le suivi, réaliser les plans et devis pour construction et les plans tels que construits ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme WSP au montant de 3 150\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de services de WSP pour le mandat précédemment mentionné au montant de 3 150\$ plus les taxes applicables ;

De financer ces coûts par le programme PAVL – Volet redressement et le règlement d'emprunt # 647 qui est en attente d'approbation.

ÉGLISE ABVM DE WATERVILLE - ENGAGEMENT D'ACQUISITION PAR LA VILLE

CONSIDÉRANT l'offre de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité de céder l'église Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie de Waterville à la Ville de Waterville pour la somme de 1\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville est présentement dans des démarches d'études, d'analyses et d'élaboration de plans et devis préliminaires dans le but de transformer l'église en lieu multifonctionnel ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de CPE a été confirmé et se réalisera dans le bâtiment présentement occupé par le Centre communautaire et culturel de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire et culturel de Waterville devra être relocalisé dans de nouveaux locaux afin de poursuivre ses activités ;



Le vote est demandé par le conseiller au siège no. 4 Gordon Barnett
Le conseiller au siège no. 2 Gaétan Lafond vote pour
Le conseiller au siège no. 3 Karl Hunting vote contre
Le conseiller au siège no. 4 Gordon Barnett vote contre
La conseillère au siège no. 5 Véronique Blais vote pour
La conseillère au siège no 6 Carole Chassé vote pour

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la Ville de Waterville s'engage à acquérir l'église Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie de Waterville pour la somme de 1\$ pour permettre la réalisation d'un projet de transformation en lieu multifonctionnel.

4954-2021-09-07

MAISON DES JEUNES - SOUTIEN À LEUR PROJET PRÉSENTÉ AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES JEUNESSE DU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Waterville occupe des locaux dans un bâtiment appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de jeunes de Waterville désire présenter un projet d'espace zen au programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse du Secrétariat à la jeunesse ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à rénover la véranda du bâtiment pour le transformer en plateau d'activité « zen » accessible 4 saisons et que ce projet est évalué à environ 75 000\$ pour la maison des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite permettre à la Maison des jeunes de réaliser ce projet en arrimant et en assurant de notre côté des travaux complémentaires nécessaires pour faciliter la réalisation de ce projet important pour le bien être des jeunes utilisateurs;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville appuie le projet de la Maison des jeunes de Waterville présenté au programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse du Secrétariat à la jeunesse;

Que la ville s'engage à réaliser en régie interne les travaux complémentaires nécessaires pour permettre l'arrimage pour la réalisation du projet d'espace zen de la maison des jeunes.



OCTROI CONTRAT DE VIDANGE DES BOUES DE L'ÉTANG #3

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit effectuer la vidange et la déshydratation des boues de l'étang 3 de la station d'épuration ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une évaluation sommaire du coût associé à un tel mandat et que celui-ci serait entre 40 000 \$ et 80 000 \$ avant toutes taxes ;

CONSIDÉRANT QU'après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une demande de prix pour la réalisation de ce mandat;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à Terrapure pour la vidange et la déshydratation de 43 tm de boues de l'étang 3 de la station d'épuration au montant de 62 745\$ plus les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix du 19 août 2021;

De prévoir un montant supplémentaire, sous l'approbation de la directrice générale, dans l'éventualité d'un tonnage plus élevé, à raison de 390\$ / tm ;

De financer cette dépense par le surplus réservé, le budget 2021 et le surplus de l'exercice.

VARIA**QUESTION DES CONTRIBUABLES**

Aucune personne présente.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h15.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

